

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 décembre 2025

Délibération du CA

Objet : Admissions en non-valeur

Document(s) joint(s) : néant

Vu l'article 193 3 ° du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CROUS BFC adopté en sa séance du 7 mars 2024,

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation

Exposé des motifs :

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables, mais ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'Agent comptable demande l'admission en non-valeur de **7 dossiers pour un montant de 18 878,76 €.**

exercice	montant total	nombre de créances
2019	1 378,87	1
2020	254,00	1
2021	6 916,59	1
2022	0,00	0
2023	9 607,20	3
2024	722,10	1
	18 878,76	7

Plusieurs motifs à cette demande d'admission en non-valeur :

- Les poursuites à entreprendre sont trop onéreuses au vu de la dette
- Le débiteur est insolvable
- Le débiteur est parti sans laisser d'adresse
- Les poursuites à l'étranger sont impossibles

motif	montant total	nombre de créances
Irrécouvrable	9 234,76	3
Parti sans laisser d'adresse	9 390,00	3
A l'étranger	254,00	1
	18 878,76	7

Article unique :

Le Conseil d'Administration du Crous BFC approuve l'admission en non-valeur des 7 dossiers pour un montant de 18 878,16 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

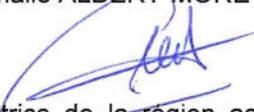
Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon

Le 10 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,


Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités